

Me Jean-Pierre Alama soutient que la candidature à la Présidence de la Fédération Camerounaise de Samuel Eto'o , se saurait être rejetée pour une affaire de double nationalité.

Avocat au barreau du Cameroun, Me Jean Pierre Alama, convoque la hiérarchie des normes administratives entre le droit positif du Cameroun qui régit la Fecafoot et le système international dont la FIFA et la CAF sont concernées

Le juriste arrive à la conclusion selon laquelle la candidature de M. Samuel Eto'o Fils ne saurait être recalée à la Fecafoot. Puisqu'il s'agit là de l'application du droit du système international supérieur aux règles de la Fecafoot.

Me Jean Pierre Alama se dit prêt à travailler avec les équipe de Samuel Eto'o pour mettre en déroute tous ceux qui tenteront de brandir la double nationale pour écarter de la course le quadruple ballon d'or.

Je suis Jean-Pierre ALAMAN, Juriste.

J'interviens ici au sujet de ce qui fait couler beaucoup d'encre et de salive, et entretient moult passions. Il s'agit de la double nationalité de Samuel ETO'O Fils à la FECAFOOT.

En fait, cette affaire relève du système international. Notamment à la hiérarchie des normes administratives entre le droit positif du Cameroun qui régit la FECAFOOT et le système international dont la FIFA et la CAF sont concernées. Ce qui fait dire Juridiquement que, la hiérarchie des normes administratives s'établit comme suit:

La norme Numero

1-Les accords, traités et conventions internationaux;

2- La constitution du Cameroun (celle de 1996);

3- Les lois législatives et organiques;

4- Les Décrets Présidentiels et les Décrets Contre-Seing;

5- Les arrêtés;

6- Les décisions;

7- Les lettres bateaux (lettres circulaires);

8- Les lettres;

9- Les notes de service.

Avec en toile de fond: La norme inférieure doit impérativement obéir à la norme supérieure. Autrement dit, les actes et décisions de la FECAFOOT doivent impérativement obéir aux actes et décisions de la FIFA et de la CAF, en tenant compte que la FIFA et la CAF ne reconnaissent pas le problème de la double nationalité.

De ce qui précède, la candidature de M. Samuel ETO'O Fils ne saurait être recalée à la FECAFOOT. Puisqu'il s'agit là de l'application du droit du système international supérieur aux règles de la FECAFOOT.

Je conseille M. Samuel ETO'O Fils et son groupe OBAMA et autres de joindre à leur équipe des juristes comme moi pour vous apporter mon Know how juridiquement en faveur de M. Samuel ETO'O Fils.

Tél: (+237) 677789614
